

Le bill a été adopté par 162 voix contre 38.

Russie.

Saint-Petersbourg, 16 mai. Le roi de Grèce vient d'être nommé chef du premier régiment d'infanterie russe. Un télégramme d'Athènes, 14 mai, porte qu'Omer-Pacha a été battu à la suite d'un combat de trois jours.

St-Petersbourg, 16 mai, 9 h. du soir.

Le prince Gortschakoff accompagnera probablement l'Empereur Alexandre à Paris.

Des salves d'artillerie annoncent à l'instant même, les fiançailles du roi des Hellènes avec la grande duchesse Olga, fille du grand-duc Constantin.

HONGRIE.

Pesth, 17 mai.

La Gazette officielle publie une résolution impériale concernant les protestants, ainsi que les ordonnances qui s'y rattachent, dans le but de sauvegarder la tranquillité religieuse des protestants.

SUÈDE.

Stockholm, 16 mai, soir.

Aujourd'hui, le roi de Suède a clos la session du Rigsrad. Le discours du Trône dit en substance :

Le peuple a suivi avec attention la première preuve du nouveau Rigsrad qu'il avait impatiemment attendu. Des questions d'une haute importance ont été abordées : elles n'ont pas été toutes résolues, mais le travail n'aura pas été stérile. Le Rigsrad n'a pas adopté tous les projets de constructions de chemins de fer et d'autres travaux publics qui lui ont été présentés. Le Roi, reconnaissant les difficultés qui ont mis obstacle à l'exécution de ces travaux, se félicite de ce que le Rigsrad a mieux aimé assurer par un accroissement d'impôt que par un emprunt, l'équilibre entre les revenus et les dépenses du budget.

TURQUIE.

Trieste, 16 mai (par la malle du Levant). On mande d'Athènes, 11 mai, que d'après la dernière nouvelle de Syra, les Turcs auraient perdu 3.000 hommes dans un combat de trois jours livré près de Polycrales. — Les insurgés thessaliens auraient pris aux Turcs une forte position près de Castania.

Les avis de Constantinople vont jusqu'au 11. Le médecin particulier du sultan est parti pour Paris. On assure qu'il est chargé d'une mission particulière.

Constantinople, 16 mai.

La Porte dément le bruit qu'Omer-Pacha et Mahomet-Pacha aient été battus en Crète. — Les rapports officiels disent qu'il y a eu deux engagements avec les volontaires hellènes et que ceux-ci ont eu 200 morts ou blessés. — Les rapports ajoutent qu'Omer-Pacha marche sur Sphakia.

ITALIE.

Florence, 16 mai.

Chambres des députés. M. Massari demande la présentation des documents relatifs à la Conférence de Londres. — Le ministre des affaires étrangères dit que ces documents seront communiqués à la chambre immédiatement après l'échange des ratifications. Il déclare faux le bruit que l'Italie n'aurait été admise à la Conférence que sous certaines conditions.

ALLEMAGNE.

Berlin, 16 mai.

Le Prince royal a différé son voyage à Paris jusqu'au commencement de la semaine prochaine. — La Gazette du Nord dément la nouvelle donnée par quelques journaux, d'un entretient entre M. Benedetti et M. de Bismarck sur la situation.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 16 mai.

M. Ernest Picard a déposé hier au Corps législatif une demande d'interpellation au sujet de l'élevation à 3,000 francs du taux de l'exonération militaire. On peut supposer, en effet, que la cause disparaissant, l'effet ne subsistera pas, c'est-à-dire que la paix étant à présent assurée, il ne paraît pas nécessaire de maintenir le chiffre de l'exonération si élevé. Nous ne savons pas quel accueil les bureaux feront à la demande du député de la Seine, mais nous croyons que l'interpellation ne sera pas autorisée, par cette raison bien simple que le projet de loi militaire, avec les amendements approuvés par le Conseil d'Etat, porte précisément la suppression du système de l'exonération, et l'on ne doute pas que la Chambre ne soit unanime à voter la loi corrigée par la commission.

On parle déjà de la clôture de la session pour les derniers jours du mois de juin. Il nous semble absolument impossible que dans l'espace de six semaines la Chambre puisse discuter tous les projets de loi dont elle a été saisie et qui sont encore soumis à l'examen des bureaux. La loi sur la presse ne sera pas renvoyée à la session prochaine ; la loi militaire, la loi sur les Sociétés, et enfin les lois de finances, voilà certes pour occuper environ trente séances de la Chambre, et il ne peut y avoir séance tous les jours. Il est donc probable que la session sera prolongée jusqu'à la fin de juillet, à moins qu'une session extraordinaire ne soit annoncée pour le commencement de l'hiver.

Nous n'avons aujourd'hui aucune nouvelle politique de l'étranger. Point de bruits qui puissent modifier les impres-

sions pacifiques de ces derniers jours. On se fait peu à peu à l'idée que toute éventualité de guerre est ajournée ; il faut bien malgré nous dire seulement ajournée, car il est impossible de passer ainsi en quelques jours d'une inquiétude toute légitime à une confiance sans réserve, et malheureusement nous ne pouvons pas affirmer que les puissances feront toujours preuve de la modération et du respect de la vie humaine qu'elles ont montré avant et pendant la conférence de Londres. La Bourse traduit fidèlement les hésitations du public ; la baisse n'est pas possible, et cependant la hausse se trouve paralysée par des inquiétudes persistantes.

La chronique officielle ne parle en ce moment que des conversations des princes et princesses présents à Paris, et si les Chambres n'étaient pas en session, il n'y aurait plus de sujet pour alimenter les causeries quotidiennes, si ce n'est les faits et gestes de nos hôtes. Le dîner d'hier, aux Tuileries, a été très-brillant ; parmi les convives français on cite les membres du Conseil privé, le maréchal Canrobert et le maréchal Randon.

On fait déjà au ministère de la guerre les préparatifs pour la grande revue que doit passer l'Empereur à l'occasion de la présence du roi de Prusse et de l'Empereur de Russie. Les deux souverains doivent arriver ensemble à Paris le 2 ou le 3 juin.

Ch. CAHOT.

Paris, 17 mai.

On annonce la prochaine arrivée à Paris du prince de Prusse qui précédera son père de quelques jours. Il n'est pas certain que M. de Bismark accompagne son maître.

Voici un nouveau souverain dont on signale l'intention de venir à Paris, c'est le Shah de Perse.

Des dépêches de source grecque disent qu'Omer-Pacha a été battu par les insurgés crétois. En même temps, on affirme que les puissances ont engagé la Turquie à éviter toute effusion de sang. Est-ce que nous allons voir se réveiller la question d'Orient qui semblait assoupie ?

Le Corps législatif n'a pas admis la demande d'interpellation déposée par les membres de l'opposition au sujet du taux de l'exonération militaire ; en revanche, il a admis l'interpellation de M. Fabre sur les mesures à prendre contre l'épidémie des vers à soie. C'était un sujet sur lequel il n'était pas à craindre que les passions politiques pussent se donner carrière. On voit du reste que l'opposition joue de malheur avec ses demandes d'interpellations. Il serait possible qu'elle renoncât désormais à l'exercice de ce droit de déposer les demandes que la majorité repousse.

On parle depuis deux ou trois jours de la résurrection du club de la rue de l'Arcade, c'est-à-dire que l'on attribue à cette réunion de députés l'intention de combattre les projets libéraux du Gouvernement. Tant que la question du Luxembourg a tenu les esprits en suspens et que l'on a pu craindre que la guerre en sortit, nous n'avons pas entendu parler des honorables membres de ce cercle que la malignité publique appelle l'Arcadie. Aujourd'hui, on prétend que cette réunion, composée exclusivement de députés de la majorité, serait disposée à empêcher, ou tout au moins à faire ajourner, les lois sur la presse et le droit de réunion. Il circule à cette occasion de singuliers bruits dans le public : ainsi, on a déjà dit que si les députés ultra-conservateurs essaient de faire renvoyer aux calendes grecques l'exécution des promesses contenues dans le programme du 19 janvier, c'est parce qu'ils croient aller ainsi au-devant des intentions secrètes du Gouvernement. Nous devons supposer que c'est là une pure calomnie au moins à l'égard du Gouvernement, et que son désir est de ne pas laisser la presse une année encore dans l'état précaire où elle se trouve. Il est si vrai que l'administration elle-même considère l'ancienne législation comme supprimée virtuellement, que depuis le 19 janvier, il n'a pas été, que nous sachions, infligé un seul avertissement à un journal.

Il ne faudrait pas d'ailleurs se faire d'illusion sur la portée des dissentiments passagers qui peuvent se manifester entre la majorité et le Gouvernement ; l'opposition ne doit pas trop vite se réjouir, par exemple, du désaccord qui a éclaté à propos de la loi militaire, dont la commission serait disposée à proposer le rejet à la Chambre. On se rappelle que la commission de la loi sur la contrainte par corps n'a pu faire ratifier le projet de loi qu'elle avait proposé.

Voici comment on explique le bruit de la retraite de M. Rouher, qui avait couru il y a quelques jours. Le ministre-orateur prendra un congé de plusieurs semaines à la fin de la session, et il est probable qu'il ne conserverait plus ses deux portefeuilles : celui des finances serait confié, soit à M. Béchic, soit à M. Vuitry.

Le Corps diplomatique compte un membre de plus : le chevalier Jonas, représentant du roi, Grand-Duc de Luxembourg. Le Journal de Paris fait remarquer avec une intention malicieuse, que le nouveau ministre étranger, est installé dans la même maison que le décapité parlant.

On dit que le Sénat délibérera sur la pétition de M. Wallon, relative aux libertés de l'Eglise gallicane, quoique son auteur l'ait retirée. M. Wallon aurait aussi bien fait de ne pas la présenter, puisqu'il semble reculer devant la responsabilité de sa proposition.

Je vous ai parlé de bruits absurdes qu'on faisait circuler sur les Boulevards et à la Bourse. L'Etendard publie une note à ce sujet ; il fait mention d'un maréchal, ancien ministre de la guerre, sur lequel s'était exercée la calomnie. Pour démentir tous les bruits qu'on a faits, il suffit de dire que le maréchal dont il était question, assistait hier avec sa femme au grand dîner de Tuileries.

M. de Girardin a ses fanatiques : ce n'est pas assez pour lui d'avoir des collaborateurs qui s'ingénient à copier son style et à tirer la quintessence de ses idées, voilà qu'un de ses admirateurs vient d'extraire de ses œuvres un recueil de Pensées et de Maximes.

Jusqu'ici, nous n'avions guère vu dans es journaux, que des citations latines ou anglaises : le Journal de Paris inaugure la citation grecque. Ces caractères nouveaux font bon effet au milieu d'un bulletin politique.

Ch. CAHOT.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France constate une augmentation de près de 9 millions dans l'encaisse métallique qui s'est élevée à 799 millions et une diminution de 10 millions environ dans le portefeuille qui ne représente plus qu'un chiffre total de 516 millions. On voit par ce double résultat que les affaires sont loin d'avoir repris l'activité désirable. La circulation des billets est élevée de 1 milliard 23 millions à 1 milliard 33 millions. Les comptes particuliers ont fléchi de 325 à 320 millions. Le compte du Trésor s'est élevé de 75 à 85 millions.

M. Parnaud, député, — membre de l'Académie de médecine, — a déposé un amendement dont voici le texte ingénieux : « Il est interdit aux journaux politiques ou autres de publier, dans leurs comptes-rendus des débats judiciaires devant les tribunaux civils, les noms des parties en cause, ou même de donner des indications propres à les faire reconnaître. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 16 mai 1867

Absents : M. le maire (indisposé) ; MM. A. Wibaux, Ferret-Duthoit, Mottelet-Jonville et Motte-Bossut, (en voyage).

Secrétaire : M. P. Parent.

1. Le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif, le budget supplémentaire de 1867, le budget des hospices et du bureau de bienfaisance ;
2. Renvoi à la commission des rues, de l'examen d'un projet de construction d'un dépôt pour les archives communales ;
3. Le projet de pavage du carrefour entrant la rue Pellart et celle du Collège, est renvoyé à l'examen de la même commission ;
4. Vote d'un crédit pour l'aqueduc de la rue des Arts ;
5. Adoption d'une proposition relative à l'achèvement du pavage et de l'aqueduc de la rue de Lhommelet et de celle des Sept-Ponts ;
6. Vote de la mise en adjudication de l'aqueduc et des travaux de pavage de la rue de l'Alma, sur l'exercice de 1869 ;
7. Crédit de 1,050 francs pour travaux au presbytère Ste-Elisabeth ;
8. Adoption de 36 rapports de la commission des logements insalubres ;
9. Crédit pour un trottoir à établir le long d'une propriété appartenant au bureau de bienfaisance ;
10. Autre crédit pour mitoyenneté d'un mur, rue de la Paix, appartenant à M. A. Deledalle ;
11. Le Conseil charge MM. Delaoutre, Tiers et Duburcq de s'entendre avec les propriétaires de la chapelle du Tilleul, pour en opérer le déplacement ;
12. La demande faite de placer une pompe sur la place du cimetière, est renvoyée à la commission des rues ;
13. Adoption d'une demande d'exonération des frais de pavage, rue du Nouveau-Monde ;
14. Vœu favorable à une proposition de l'Administration relative à la vérification des poids et mesures ;
15. Adoption d'un rapport concernant l'emprunt de 500,000 francs ;
16. Crédit pour nouvelles additions au bureau de bienfaisance de la rue Pellart ;
17. Nomination de M. Duburcq comme membre de la commission des rues, en remplacement de M. E. Hannart, décédé.

La chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Lille, pour l'année 1867-1868, est composée de la manière suivante :

- MM. Mas, notaire à Lille, président ; Guérin, notaire à Wambrechies, premier syndic ; Courmont, notaire à Lille, deuxième syndic ; Lebigre, notaire à Lille, rapporteur ; Herlin, notaire à Lille, secrétaire ; Meurillon, notaire à Comines, trésorier ; Delinselle, notaire à Cysoing ; Jossion, notaire à Lomme ; d'Halluin, notaire à Quesnoy, membres.

Un arrêté du ministre de la guerre dispose que les militaires qui voudraient se rengager pourront rester à leurs corps respectifs, par exception à la mesure qui autorise les sous-officiers et soldats de la classe 1860 à rentrer dans leurs foyers.

Le 14 de ce mois, le nommé Honoré Husse, âgé de 46 ans, né à Sanghin, tisserand, demeurant à Cysoing, a été arrêté en vertu d'un mandat d'amener délivré par M. le juge d'instruction de Lille, sous prévention de viol sur la personne de sa belle-fille âgée de 19 ans.

Le Mémorial de Lille annonce dans son numéro de ce matin qu'un incendie a éclaté à Fournes dans la nuit de jeudi à vendredi. Une mère et ses quatre enfants — dont une jeune fille de 18 ans — ont péri dans les flammes.

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION

CIRCULAIRE DE L'ADMINISTRATION

Roubaix, 12 mai 1867.

Messieurs les sociétaires,

A la dernière Assemblée générale d'Avril, nous avons discuté la question de l'Assurance contre l'incendie du Mobilier des Sociétaires.

L'incendie est un malheur irréparable pour l'ouvrier, dont toute la fortune consiste souvent en objets mobiliers, instruments de travail, vêtements. — Pourquoi donc n'assure-t-il pas ces objets contre l'incendie ?

Parce qu'il recule devant les formalités et les démarches de toute sorte qu'il faut faire pour contracter une assurance, pour payer ses primes, pour annoncer son changement de domicile, pour toucher son indemnité en cas d'incendie etc. et aussi parce qu'il hésite avec raison à payer deux francs pour la police, quand le montant de sa prime annuelle ne s'élève généralement pas à vingt sous.

Nous avons cherché et trouvé le moyen de lever toutes ces difficultés pour les ouvriers membres de la Société de consommation, et la compagnie Le Nord a consenti en leur faveur seulement, à accepter les conditions suivantes.

1° Les noms des sociétaires assurés seront inscrits tous ensemble sur une seule police ; (c'est à dire sans frais pour eux) 2° Les assurés pourront changer de domicile sans indication, pourvu qu'ils ne quittent pas le canton de Roubaix. 3° On n'assurera que les objets mobiliers, vêtements, provisions, outils etc. mais pas les maisons.

4° La prime annuelle sera de sept centimes et demi par cent francs d'objets assurés ; — elle sera payable par l'Administration pour le compte des assurés. 5° En cas d'incendie total ou partiel de leur mobilier, les assurés devront faire dans les douze heures leur déclaration au président de la société, qui se chargera (sans responsabilité de sa part, bien entendu) de leur faire rembourser leur indemnité.

En un mot, ceux des sociétaires qui voudront assurer leur mobilier, n'ont à faire aucune démarche, l'administration se chargeant de tout pour eux. — Il suffit de remplir et de signer le bulletin qui est ci-contre, de le détacher et de le renvoyer au Président de la société ou au comptable de la boulangerie avant le 1^{er} juin prochain, et ils seront assurés à partir du 1^{er} juillet prochain. — Ils n'auront pas non plus à s'occuper du paiement de leurs primes d'assurance, l'administration se chargeant de les payer sur le compte de bénéfice ou de cotisation de chaque Sociétaire jusqu'à extinction de son compte.

Nous pensons que personne ne refusera une combinaison aussi avantageuse, puisque votre mobilier, qui est en moyenne de cinq cents francs, sera assuré pour une somme insignifiante de trente-sept centimes et demi par an, et sans aucun dérangement pour vous.

Nous vous recommandons de déclarer exactement la valeur de votre mobilier sans diminuer ni exagérer.

Si vous ne voulez plus être assurés, vous devriez en donner avis avant la fin de l'année.

Nous nous sommes aussi occupés d'organiser le commerce du charbon, et nous en ferons un essai cette année.

Comme l'assemblée l'a décidé, le prix sera fixé au poids de 80 k. et à la mesure de l'hectolitre, c'est-à-dire que si 80 k. ne remplissent pas un hectolitre on ajoutera jusqu'à ce que l'hectolitre soit plein ; — et que s'il ne faut que 75 k. par exemple, pour remplir un hectolitre, on vous donnera tout de même et dans le prix les 3 k. de surplus.

Les Sociétaires qui désireront du charbon devront payer d'avance le prix au comptable de la société contre un reçu qu'ils remettront au voiturier pour faciliter le contrôle. — Ceux qui demanderont que l'on conduise le charbon à leur porte devront payer en outre 1 franc par voiture.

Avant d'acheter, l'administration a besoin de savoir à peu près combien les sociétaires comptent lui demander de charbon, (sans engagement de leur part bien entendu). — Veuillez donc répondre aux questions posées dans le bulletin ci-contre, et le renvoyer avec l'autre bulletin au Président, avant le 1^{er} juin.

On est parfaitement libre de s'assurer seulement, et de ne pas prendre de charbon ; — ou de prendre seulement du charbon et de ne pas s'assurer ; dans

ce cas, il n'y a qu'à remplir un seul bulletin, et laisser l'autre en blanc.

Les Administrateurs :

AUGUSTE LEPOUTRE ;
J.-B. FRANÇOIS ;
CHARLES LÉCLUSE.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 20 mai à 8 h. du soir.

Matières colorantes (suite).

Action décolorante du charbon. Quel est le charbon qui possède la propriété décolorante au plus haut degré ? Solubilité des matières colorantes. Action de l'air et des acides sur les matières colorantes en dissolution. Dissolvants des matières colorantes. Action des acides et des alcalis sur la tournesol. Action des acides faibles et des alcalis faibles sur les matières rouges, bleues et jaunes. Modification d'une nuance par un acide ou par un alcali.

Recettes : 1° Remède pour guérir les brûlures ; 2° Préparation du Christofia des Russes, liqueur qui convient aux estomacs faibles et débiles.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

Du 11 au 17 mai 1867, inclus.

NAISSANCE.

28 garçons et 30 filles.

MARIAGES.

13 mai. — Louis Gobert, 24 ans, fleur, et Philomène Lepiat, 26 ans, rattacheuse, Joseph Monnet, 29 ans, mécanicien, et Philomène Bossut, 23 ans, ourdisseuse. Alphonse Boussemart, 21 ans, peigneur de lin, et Hortense Echémont, 18 ans, ménagère.

14 mai. — Jean-Baptiste Bigot, 49 ans, trieur de laines, et Sophie Bigotte, 42 ans, ménagère. Jean-Baptiste Lambin, 28 ans, agent de police, et Julie Duhamel, 27 ans, journalière.

DÉCÈS.

11 mai. — René Delebois, époux de Catherine Beuque, 41 ans, emballeur, rue de l'Épidémie. Florine Desrumaux, épouse de Louis Dufermont, 45 ans, ménagère, au Pile. Chrysoline Mercier, veuve de Modeste Lorthioy, 76 ans, ménagère, sentier de Ma Campagne.

12 mai. — Catherine Boulinguier, épouse de Charles Lecomte, 56 ans, ménagère, route de Mouvaux.

13 mai. — Cornélie Bogaert, célibataire, 82 ans, journalier, hospice des Petites-Sœurs. Flore Houzel, célibataire, 18 ans, rattacheuse, à l'hôpital. Aimable Caron, époux de Joséphine Vanoverbeke, 45 ans, voiturier, rue de Lille.

14 mai. — Charles Duquesne, veuf de Catherine Clarisse, 56 ans, tisserand, hôpital.

16 mai. — Marie Heroguer, épouse de J.-B. Lecal, 48 ans, ménagère, rue du Chemin-Vert. Dorothee Dewiele, épouse de Bernard Vanderstichelen, 73 ans, ménagère, rue des Sept ponts. Lucie Gossart, veuve de J. B. D'Hellemmer, 58 ans, ménagère, rue St-Jean.

17 mai. — Alphonsine Quivron, épouse de Victor Wellecomme, 57 ans, ménagère, rue St-Jean. Carlos-Joseph Frevost, célibataire, 23 ans, tisserand, carrière du Moulin. Théodore Herman, époux de Sophie Fontaine, 26 ans, boucher, route de Tourcoing. Elisa Desmaline, épouse de J.-B. Lefebvre, 23 ans, tisserand, hôpital.

En outre, il est décédé 12 garçons et 9 filles au-dessous de l'âge de 10 ans.

Pour toute la Chronique locale, J. Reboux.

FAITS DIVERS

Le camp de Châlons s'est ouvert sans bruit dimanche 12. On annonce que cette année, on doit abandonner le système des grandes manœuvres pour se rejeter sur les marches. On assure que l'Empereur a manifesté ce désir au général Lamiral, lequel aurait reçu l'ordre de faire surtout et promptement de bons soldats.

— La France a reçu de Copenhague une nouvelle qui honore le patriotisme et l'humanité des dames danoises. Elles viennent de former un comité pour recueillir les diamants et les bijoux de toutes celles qui voudront bien en faire le sacrifice pour venir en aide aux familles des Danois expulsés du Slesvig par le gouvernement prussien.

On sait qu'aujourd'hui près de 1,500 pères de famille ont dû quitter le Slesvig pour avoir refusé de prêter serment au roi de Prusse.

— On lit dans le Journal de la Nièvre : « Lundi, un triste événement est venu jeter l'émotion parmi le détachement du 20^e de ligne, en garnison dans notre ville. Vers onze heures du soir, un jeune militaire de la 5^e compagnie du 1^{er} bataillon, se trouvant indisposé, était sorti de sa chambre afin de prendre l'air. S'étant malheureusement trop penché sur la barre d'appui d'une fenêtre du palier du deuxième étage, et, pendant l'équilibre, il a été précipité sur le pavé de la cour. La mort a été instantanée. »

— On lit dans l'Echo des vallées de Bagnères de Bigorre :

« Deux secousses de tremblement de terre se sont produites à Bagnères, dans la matinée de jeudi, à neuf heures moins dix minutes. L'une a précédé l'autre de